



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 avril 2019  
Français  
Original : anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2019**

11-13 juin 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

#### *Résumé*

Établi en application de la décision 2001/4 du Conseil d'administration, le présent rapport récapitule les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) publiés entre janvier et décembre 2018. Parmi les neuf rapports rendus publics au cours de cette période, sept contenaient des recommandations intéressant directement l'UNICEF. L'organisation apprécie vivement les réflexions du Corps commun d'inspection, ainsi que les observations et les recommandations correspondantes formulées dans les rapports.

---

\* E/ICEF/2019/9.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## I. Introduction

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) publie des rapports et des notes annuels à l'intention des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ont accepté le statut du CCI. Chaque rapport ou note contient une série de recommandations qui doivent être examinées, soit par les chefs de secrétariat, soit par les organes délibérants/directeurs de ces organismes. Le présent rapport de l'UNICEF à son Conseil d'administration fournit, entre autres, une brève présentation générale de la suite donnée par l'UNICEF aux rapports pertinents publiés par le CCI entre janvier et décembre 2018<sup>1</sup> et des commentaires sur les recommandations du CCI qui ont été adressés à l'UNICEF (voir annexe I). Les rapports et les notes susmentionnés, ainsi que toutes autres annexes et observations, par exemple celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du CCI ([www.unjiu.org](http://www.unjiu.org)) ou au moyen des titres en hyperlien de chaque rapport dans la section II du présent document.

2. L'UNICEF a continué de participer, en collaboration avec le CCI, à plusieurs examens et au suivi des recommandations formulées dans ses rapports. En outre, en tant qu'organisation membre du CCS, l'UNICEF a poursuivi son investissement dans la préparation des réponses communes aux divers rapports du CCI.

## II. Aperçu des rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2018

3. Les sept rapports contenant des recommandations intéressant l'UNICEF sont résumés ci-dessous. On trouvera à l'annexe I des observations supplémentaires sur les recommandations formulées dans ces rapports.

### A. La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement – Analyse des progrès et de l'efficacité des politiques (JIU/REP/2017/6)

4. L'UNICEF accueille favorablement le rapport et la note du CCI (JIU/NOTE/2017/1) relatifs à la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement (JIU/REP/2017/6). Les cinq stades de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, de même que les quatre piliers (ou domaines de gestion), fournissent un cadre de référence utile pour mesurer l'avancement de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au sein des fonds et programmes des Nations Unies. L'UNICEF, tout comme la majorité des autres organismes évalués, est considéré comme ayant intégralement mis en œuvre la gestion axée sur les résultats, bien que celle-ci s'applique principalement aux activités réalisées en interne. Cette évaluation reflète les investissements considérables réalisés par l'UNICEF ces dernières années pour mettre en œuvre la gestion axée sur les résultats. Elle contient également des recommandations utiles concernant les domaines dans lesquels l'UNICEF pourrait améliorer sa pratique de

---

<sup>1</sup> Le Corps commun d'inspection (CCI) a publié neuf rapports au cours de cette période, dont sept contenaient des recommandations intéressant l'UNICEF. Au cours de la session annuelle 2019 du Conseil d'administration, l'UNICEF commentera les rapports publiés après le 31 décembre 2017 au titre du programme de travail du CCI pour l'année 2018.

la gestion axée sur les résultats, à l'échelle de l'organisation et dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF est déterminé à tirer parti des conclusions et des recommandations de ce rapport, afin de mieux capter la valeur ajoutée que représente la gestion axée sur les résultats pour l'efficacité de l'organisation et du développement. (Les commentaires du CCS sont disponibles dans le document [A/72/809/Add.1.](#))

## **B. Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2017/7)**

5. Ce rapport offre une excellente analyse des défis actuels en matière d'information des donateurs alors que les contributions aux ressources autres que les ressources de base ou contributions volontaires et les contributions préaffectées au sein du système des Nations Unies connaissent une hausse spectaculaire. L'UNICEF accueille favorablement les sept recommandations visant à améliorer l'information des donateurs, à mieux prendre en compte leurs besoins et leurs exigences, et à améliorer la réputation des entités du système des Nations Unies afin qu'elles soient perçues comme des partenaires précieux et réactifs. Le CCI a félicité l'UNICEF pour ses efforts d'amélioration de la gestion des contributions volontaires, notamment l'information des donateurs et la mise en place de systèmes fiables destinés à promouvoir la gestion financière, la transparence, la responsabilité, ainsi que le respect des règles, de la réglementation et des politiques. (Les commentaires du CCS sont disponibles dans le document [A/73/320/Add.1.](#))

## **C. Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2017/8)**

6. Ce rapport met l'accent sur la cohérence, la coordination et l'efficacité du système des Nations Unies, trois qualités que les Nations Unies doivent impérativement posséder pour montrer qu'elles sont prêtes à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 17. Il préconise plusieurs solutions à l'échelle du système des Nations Unies, afin de collaborer de façon plus harmonisée et modulable avec le secteur privé et d'alimenter des formes permanentes et fiables de coopération, de mise en commun des ressources et de partage des connaissances interinstitutions. L'UNICEF reste déterminé à contribuer activement à l'amélioration des domaines analysés dans ce rapport. L'organisation codirige notamment, depuis son lancement en 2018, le Groupe de résultats pour les partenariats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), une façon concrète de contribuer à rendre la coordination du système des Nations Unies plus efficace et rationnelle. (Les commentaires du CCS sont disponibles dans le document [A/73/186/Add.1.](#))

## **D. Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2017/9)**

7. Ce rapport est consacré à l'examen et l'évaluation du cadre réglementaire des organismes des Nations Unies visant à remédier aux conflits d'intérêts. Il analyse les pratiques et les mécanismes actuels en la matière, repère les lacunes et formule six recommandations officielles. Il insiste notamment sur la nécessité urgente de réformer le système actuel de déclaration de conflit d'intérêts. L'UNICEF s'est

montré favorable aux recommandations figurant dans ce rapport. L'organisation a demandé à un cabinet international d'expertise comptable et de conseil de procéder à un examen externe de son dispositif de transparence financière et de déclaration de conflit d'intérêts. (Les commentaires du CCS sont disponibles dans le document [A/73/187/Add.1.](#))

#### **E. Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/1)**

8. Ce rapport passe en revue les programmes de stages menés à l'échelle du système des Nations Unies entre 2009 et 2017, période au cours de laquelle lesdits programmes se sont considérablement développés. Le CCI analyse en détail les programmes de stages mis en œuvre au sein des organismes des Nations Unies, notamment les différentes modalités de stage et les niveaux de satisfaction des parties prenantes. Il reconnaît la nécessité d'une gestion cohérente des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies, laquelle passera par l'harmonisation des bonnes pratiques au moyen d'un cadre de référence commun. Grâce aux recommandations du CCI, l'UNICEF a pu étudier et définir des plans d'action concrets en vue de mettre en œuvre chacune des recommandations avec l'appui de groupes de réflexion interorganisations, afin d'améliorer l'efficacité de son programme de stages. (Les commentaires du CCS sont disponibles dans le document [A/73/377/Add.1.](#))

#### **F. Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4)**

9. Ce rapport examine l'efficacité des politiques et des pratiques relatives à la dénonciation des abus au sein des organismes des Nations Unies, afin de garantir aux lanceurs d'alerte des niveaux appropriés de protection, en particulier contre les représailles. Il contient notamment une analyse des politiques de protection contre les représailles, qui a été menée dans toutes les entités du système des Nations Unies afin d'y prendre la « température ». De manière générale, l'UNICEF a répondu favorablement aux recommandations formulées dans ce rapport et a mis à jour sa politique de protection des lanceurs d'alerte.

#### **G. Possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5)**

10. L'UNICEF s'est engagé à améliorer l'efficacité et l'efficacités de ses services administratifs, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies. L'organisation prend bonne note des recommandations formulées dans ce rapport et y souscrit de manière générale. L'UNICEF poursuivra la mise en œuvre des actions recommandées dans la mesure du possible et publiera des rapports d'avancement en temps voulu.

### **III. État d'avancement des recommandations adressées à l'UNICEF par le Corps commun d'inspection**

11. En 2018, le CCI a publié neuf rapports : un compte rendu concernant un seul organisme et huit examens systémiques. Les rapports relatifs à l'ensemble du

système contenaient au total 47 recommandations, dont 45 (96 %) intéressant l'UNICEF. Parmi elles, neuf étaient adressées au Conseil d'administration de l'UNICEF et 36 aux chefs de secrétariat. Le statut d'acceptation et de mise en œuvre des 45 recommandations en janvier 2019 est détaillé en annexe I et présenté brièvement ci-dessous :

a) L'UNICEF a accepté 38 recommandations, dont 12 ont été appliquées et 26 étaient en cours d'application ;

b) Cinq recommandations sont toujours en cours d'examen en vue de leur acceptation ;

c) Deux recommandations intéressent l'UNICEF, mais leur mise en œuvre ne dépend pas de son autorité exclusive.

12. L'annexe II présente de manière détaillée l'état d'avancement des recommandations du CCI antérieures à 2018 et dont la procédure était toujours en cours en janvier 2019. En résumé :

a) Au total, 38 recommandations sont toujours en cours de procédure, dont 25 datant de la période 2015-2017 et 13, de la période 2010-2014 ;

b) Sur les 38 recommandations en cours de procédure, 23 avaient été acceptées et étaient en cours d'application, 13 étaient appliquées, et 2 étaient toujours en cours d'examen.

## Annexe I

### Récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations adressées à l'UNICEF par le Corps commun d'inspection entre janvier et décembre 2018

*Recommandations pertinentes*

*Observations*

#### La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement – Analyse des progrès et de l'efficacité des politiques (JIU/REP/2017/6)

##### 1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

###### Recommandation 6

Les organes délibérants sont invités, en collaboration avec les chefs des organismes, à aller au-delà des seules exigences de responsabilité et de compte rendu qu'implique la gestion axée sur les résultats, en analysant et en expliquant les réussites et les échecs des méthodes utilisées dans un contexte donné.

###### En cours d'examen

Cette recommandation s'adresse au Conseil d'administration plutôt qu'à l'UNICEF. Une approche commune interorganisations est au programme des discussions cette année.

##### 2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

###### Recommandation 1

Les chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une stratégie clairement définie, complète et globale aux fins de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au niveau des entités et du système.

###### Acceptée et appliquée

L'UNICEF a pleinement intégré la gestion axée sur les résultats comme principe directeur et outil organisationnel dans son Plan stratégique 2018-2021, ainsi que dans ses processus et systèmes de travail.

###### Recommandation 2

Les chefs de secrétariat, y compris le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), devraient envisager de créer une fonction d'appui chargée de veiller à ce que les diverses innovations adoptées en matière de gestion axée sur les résultats soient recensées, soutenues, évaluées et partagées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

###### Acceptée et en cours d'application

L'UNICEF accueille depuis peu des spécialistes de la gestion axée sur les résultats issus du Réseau des Nations Unies pour l'innovation, qui élaborent actuellement une proposition de réduction de la bureaucratie grâce à l'intelligence artificielle.

###### Recommandation 3

Les chefs de secrétariat devraient promouvoir la culture du résultat en faisant figurer en bonne place, dans leurs programmes de développement des capacités, un objectif consistant à faire évoluer les mentalités et les systèmes de valeurs, deux éléments qui jouent un grand rôle pour ce qui est d'intensifier l'engagement du personnel, notamment l'engagement en faveur de la mise en œuvre de la gestion axée sur

###### Acceptée et appliquée

L'UNICEF a mis au point un programme d'apprentissage complet sur la gestion axée sur les résultats à l'intention de son personnel.

*Recommandations pertinentes**Observations*

les résultats.

**Recommandation 4**

Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la gestion axée sur les résultats soit davantage prise en considération dans l'élaboration des politiques de responsabilisation du personnel et de gestion des ressources humaines, et notamment dans la mise au point de systèmes d'incitation destinés à promouvoir la responsabilisation à la fois par rapport aux résultats et par rapport à l'apprentissage transformateur et aux innovations à tous les niveaux.

**Recommandation 5**

Les chefs de secrétariat devraient faire de l'utilisation des informations sur les résultats, y compris des éléments factuels résultant de l'évaluation, une priorité stratégique.

**Acceptée et appliquée**

L'UNICEF poursuivra ses investissements en faveur de l'apprentissage de la gestion axée sur les résultats au sein du personnel, dans le cadre de sa stratégie approuvée relative à l'apprentissage organisationnel.

**Acceptée et appliquée**

L'UNICEF a mis en place des systèmes de données organisationnelles et des tableaux d'évaluation indiquant les performances des programmes et des bureaux, afin d'orienter et d'appuyer la prise de décisions au sein de l'équipe de direction.

### **Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2017/7)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

**Recommandation 1**

Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient inviter le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres entités, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à élaborer une position commune et à engager un dialogue stratégique de haut niveau avec les donateurs afin de remédier aux problèmes que posent les modèles et pratiques de financement, la préaffectation stricte des contributions volontaires et l'établissement des rapports à l'intention des donateurs.

**Acceptée et appliquée**

Appliquée dans le cadre du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021. L'UNICEF a déjà recours au dialogue structuré pour stimuler les échanges avec les États membres ayant trait au financement de son Plan stratégique 2018-2021, et soutenir le programme de réforme du Secrétaire général.

**Recommandation 7**

Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de charger leurs bureaux d'audit et d'évaluation internes respectifs de veiller à ce que les rapports de contrôle donnent un niveau d'assurance qui permette de réduire au minimum l'information devant être communiquée aux divers donateurs au sujet de l'emploi de leurs contributions préaffectées, et de doter ces bureaux des

**Acceptée et appliquée**

L'UNICEF restera à l'écoute des besoins des donateurs en matière de fiabilité, afin que ceux-ci soient pris en compte autant que possible dans les rapports d'évaluation et de contrôle interne.

moyens dont ils ont besoin pour ce faire.

## 2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

### Recommandation 2

Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter des mesures visant à ce que les accords de partenariat conclus au niveau du siège avec les donateurs et au niveau du siège et des bureaux extérieurs pour chaque programme ou projet indiquent précisément quels sont les besoins et les exigences des donateurs et quels engagements les entités et les donateurs prennent vis-à-vis les uns des autres concernant le type d'informations à fournir au sujet de l'emploi des fonds.

### Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient favoriser une plus grande accessibilité et une meilleure diffusion de l'information concernant les rapports établis à l'intention des donateurs, ainsi que l'échange d'informations de ce type entre les États membres, et veiller à ce que chaque entité tienne un répertoire central de tous ces rapports et de tous les accords de contribution.

### Recommandation 4

Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne le font pas encore devraient actualiser régulièrement les directives relatives à l'établissement des rapports à l'intention des donateurs et prendre des mesures pour que les moyens de formation et de perfectionnement nécessaires à l'amélioration de ces rapports soient offerts au personnel du siège et des bureaux extérieurs.

### Recommandation 5

Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne le font pas encore devraient collaborer systématiquement avec les donateurs pour que les coûts liés à l'établissement des rapports aux donateurs soient pris en compte dans les accords conclus avec ceux-ci.

### Recommandation 6

Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, de préférence

### Acceptée et appliquée

Appliquée grâce au dialogue structuré. L'UNICEF fait partie des quatre organismes remarquables et félicités pour avoir nettement amélioré leurs systèmes d'information des donateurs grâce au dialogue structuré.

### Acceptée et appliquée

L'UNICEF a lancé un microsite consacré à la transparence pour faciliter l'accès à ses données programmatiques et financières, et tenir le public informé des activités actuellement menées au sein de ses 128 bureaux répartis dans le monde entier.

### Acceptée et appliquée

Les manuels et les notes d'orientation de l'UNICEF relatifs à l'acceptation et la gestion des contributions volontaires sont prêts et seront régulièrement mis à jour pour refléter les politiques, procédures et processus en vigueur.

### Acceptée et en cours d'application

Cette recommandation sera mise en œuvre par l'intermédiaire du groupe interdivisions chargé de réformer l'approche de l'UNICEF en matière d'information des donateurs.

### Acceptée et en cours d'application

L'UNICEF est très investi dans sa mission de co-coordonnateur du Comité d'organisation du Grand



*Recommandations pertinentes**Observations*

dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, établir et adopter un modèle commun de rapport qui tienne compte des besoins et des demandes des donateurs en matière d'information, ainsi que des cadres réglementaires et des capacités des entités, modèle qui servira de base aux négociations avec les donateurs.

Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) en 2019, aux côtés de la Suède, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'Interaction, et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

### **Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2017/8)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

Aucune recommandation.

2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

#### **Recommandation 3**

Le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, avec le concours du Pacte mondial des Nations Unies, coordonner et rationaliser à l'échelle du système un module spécifique d'information sur les perspectives de partenariat ouvertes au secteur privé par les objectifs de développement durable, dans l'intérêt des organismes intéressés.

#### **Acceptée et en cours d'application**

En tant que membre du comité opérationnel directeur du Fonds commun pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNICEF soutient les activités de communication publique avec l'aide d'un expert en communication. L'organisation est donc bien placée pour appuyer la diffusion des contenus destinés au secteur privé.

#### **Recommandation 5**

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient renforcer le rôle et les responsabilités du réseau des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé s'agissant de partager les connaissances, de promouvoir les bonnes pratiques et de trouver des solutions innovantes à apporter aux problèmes liés aux partenariats avec le secteur privé, notamment en lui confiant des tâches spécifiques et des points de l'ordre du jour sur lesquels faire rapport.

#### **Acceptée et en cours d'application**

Le Groupe de résultats pour les partenariats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) (codirigé par l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail – OIT) est en train d'élaborer une plateforme commune de partage des informations relatives aux projets de partenariats des Nations Unies.

#### **Recommandation 6**

Les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies devraient, avec le concours du Pacte mondial des Nations Unies, créer ensemble une base de données commune sur les profils et la performance des entreprises ayant conclu ou pouvant souhaiter conclure un partenariat avec les organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur les informations soumises volontairement par les organisations participantes.

#### **Acceptée et en cours d'application**

Une première proposition de plateforme commune visant à centraliser les données et les informations relatives aux partenaires potentiels des Nations Unies a été présentée aux membres du GNUDD en décembre 2018. Ce document est en cours d'approfondissement et devrait être examiné et approuvé en mars 2019, sous réserve de la rentabilité et de l'accessibilité financière du modèle proposé.

**Recommandation 7**

Le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat de toutes les organisations participantes devraient formuler d'un commun accord un ensemble minimal de procédures et garanties normalisées communes concernant un processus efficace et souple de diligence raisonnable, à appliquer à l'échelle du système et d'une manière transparente par le personnel opérationnel de l'ONU participant à l'établissement de partenariats avec le secteur privé et à leur fonctionnement.

**Recommandation 10**

Le Secrétaire général de l'ONU devrait, agissant en concertation avec les chefs de secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme alimentaire mondial, ainsi qu'avec les chefs de secrétariat de tous autres organismes des Nations Unies intéressés présents sur le terrain, encourager le recours à un mécanisme multipartite de consultations et de recherche de solutions au niveau national, qui soit piloté par le Coordonnateur résident et dans le cadre duquel les entreprises soient associées d'emblée à la création de partenariats à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lorsque les gouvernements ont déjà mis en place de tels mécanismes, les équipes de pays des Nations Unies devraient encourager toutes les parties prenantes à y participer.

**Recommandation 11**

Le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et les chefs de secrétariat des organismes intéressés devraient renforcer les actions en cours et continuer de donner au Réseau des Nations Unies pour l'innovation ou à d'autres initiatives communes en matière d'innovation lancées par les organismes des Nations Unies les moyens de circonscrire les

**Acceptée et en cours d'application**

Ces travaux ont été réalisés par le Groupe de résultats pour les partenariats stratégiques du GNUDD, codirigé par les chefs de secrétariat de l'UNICEF et de l'OIT. Les documents d'orientation relatifs aux normes minimales communes en matière d'intégrité et à la diligence raisonnable dans le cadre des partenariats sont en cours de finalisation.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF s'emploie à répondre à ce besoin dans le cadre du projet interinstitutions visant à définir les modèles des futurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et équipes de pays des Nations Unies. L'Examen interne du Pacte mondial des Nations Unies (codirigé par les chefs de secrétariat de l'UNICEF) offre également des pistes en vue de renforcer et de systématiser les relations avec le secteur privé à l'échelle nationale, en misant notamment sur l'action des réseaux locaux et, potentiellement, des équipes de pays des Nations Unies.

**Acceptée et en cours d'application**

Dirigé conjointement par l'UNICEF et le PAM, le Réseau des Nations Unies pour l'innovation est une communauté d'innovateurs qui partagent et améliorent collectivement l'expertise des Nations Unies en matière de solutions, de laboratoires ou d'accélérateurs d'innovation.

*Recommandations pertinentes**Observations*

questions qui intéressent la coordination des initiatives, fonds, laboratoires, accélérateurs et incubateurs en matière d'innovation existants, ainsi que leur interface avec le secteur privé, et d'en discuter afin de favoriser et de stimuler l'innovation à l'occasion de la mise en œuvre du Programme 2030.

### **Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2017/9)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

#### **Recommandation 3**

Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs d'établir un rapport détaillé sur les programmes de transparence financière existants et proposer d'apporter à la raison d'être et à la portée de ces programmes toutes modifications nécessaires pour en améliorer l'efficacité.

#### **Recommandation 6**

Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient, dans l'exercice de leur fonction de contrôle du dispositif d'application du principe de responsabilité de leurs organismes respectifs, suivre régulièrement les questions relatives aux conflits d'intérêts, en veillant notamment à actualiser les politiques, instruments administratifs et mécanismes pertinents.

#### **En cours d'examen**

L'UNICEF a accepté cette recommandation en principe. Le Bureau de la déontologie finalise actuellement un plan de mise en œuvre, en coordination avec les autres parties prenantes internes concernées.

#### **En cours d'examen**

Le Bureau de la déontologie intégrera un examen de sa directive relative à la déclaration de situation financière dans le plan de travail 2019.

1. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

#### **Recommandation 1**

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient charger leurs collaborateurs investis de la fonction de déontologie d'inventorier, d'ici à décembre 2019 au plus tard, les cas les plus courants et de recenser les risques découlant de situations dans lesquelles leurs organismes respectifs sont confrontés à des conflits d'intérêts institutionnels.

#### **Recommandation 2**

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient charger leurs services de gestion des ressources humaines

#### **Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF s'est adjoint les services d'un cabinet de conseil international, qui effectuera une analyse des lacunes en matière de déclaration de conflit d'intérêts et de situation financière. L'UNICEF prendra des mesures en s'appuyant sur les recommandations issues de l'analyse des lacunes.

#### **En cours d'examen**

Cette recommandation est toujours en cours d'examen en vue de son acceptation.

*Recommandations pertinentes**Observations*

d'instaurer un formulaire de déclaration obligatoire de conflit d'intérêts à faire signer par tous les fonctionnaires en même temps que leur serment ou déclaration, et par les autres catégories de personnel entrant au service d'une organisation, quelle que soit la durée de leur mission. Le formulaire devrait être élaboré avec l'aide de la fonction de déontologie de l'organisation concernée et d'autres fonctions, selon que de besoin, et en consultation avec toute instance interorganisations future.

**Recommandation 4**

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, agissant en consultation avec le réseau juridique des organismes des Nations Unies, prendre les dispositions nécessaires pour incorporer, d'ici à décembre 2019, des clauses appropriées dans les contrats de travail passés avec les membres de leur personnel fonctionnaire et non fonctionnaire, selon le cas, clauses en vertu desquelles il serait interdit à ces derniers, pendant une période fixée au regard de leur fonction, de se livrer, après la cessation de service, à certaines activités clairement définies.

**Recommandation 5**

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, au plus tard d'ici à la fin décembre 2019, faire le nécessaire pour : a) veiller à ce que tous les fonctionnaires, toutes classes confondues, suivent avec succès le cours obligatoire de formation initiale et périodique à la déontologie et obtienne le certificat correspondant ; b) relier la certification du cours obligatoire de formation à la déontologie au cycle annuel de suivi du comportement professionnel ; c) incorporer la formation à la déontologie dans la formation à l'entrée en service du personnel non fonctionnaire, en prévoyant selon que de besoin des remises à niveau à intervalles périodiques.

**Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/1)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

**Recommandation 6**

Les organes délibérants et/ou les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient envisager d'approuver la création d'un fonds

**En cours d'examen**

Cette recommandation est toujours en cours d'examen en vue de son acceptation.

**a) Acceptée et en cours d'application ; b) et c) en cours d'examen**

a) L'UNICEF a lancé une formation continue obligatoire à la déontologie et à l'intégrité, sanctionnée par un certificat renouvelable tous les deux ans ; b) et c) sont toujours en cours d'examen en vue de leur acceptation.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a mis en place un groupe de travail interorganisations pour examiner l'ensemble des recommandations et trouver des solutions adaptées en

*Recommandations pertinentes**Observations*

d'affectation spéciale multidonateurs qui serait alimenté au moyen de contributions volontaires destinées à financer les programmes de stages, et prier les chefs de secrétariat de leur soumettre, pour examen, des propositions relatives à d'autres mécanismes novateurs appropriés permettant de réunir des contributions volontaires non assorties de conditions concernant les critères de sélection.

2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

**Recommandation 2**

Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, agissant sous la direction du Secrétaire général, en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devraient s'efforcer ensemble de mettre en place des programmes de stages plus cohérents à l'échelle du système des Nations Unies, en tenant compte du cadre de référence pour les bonnes pratiques en la matière.

**Recommandation 3**

Les chefs de secrétariat des organisations ayant approuvé le statut du CCI devraient envisager d'actualiser leurs politiques de stages, en tenant compte du projet de cadre de référence du CCI concernant les bonnes pratiques en matière de programmes de stages et en décidant quels points de repère devraient être rationalisés dans les politiques de leurs organisations respectives.

**Recommandation 5**

Les chefs de secrétariat des organisations ayant approuvé le statut du CCI devraient mettre en place un mécanisme qui leur permette d'assurer le suivi systématique des informations relatives aux stages, notamment celles qui concernent le sexe, le pays d'origine, l'université ayant décerné le diplôme le plus élevé et la durée du stage pour chaque stagiaire recruté et les dépenses (directes et indirectes) afférentes au programme de stages. Un rapport devrait être présenté pour information aux organes directeurs et/ou aux organes délibérants des organisations, à leur prochaine session.

**Recommandation 7**

Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mettre en place un

vue de renforcer la cohérence de son programme de stages.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a mis en place un groupe de travail interorganisations pour examiner l'ensemble des recommandations et trouver des solutions adaptées en vue de renforcer la cohérence de son programme de stages.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF est en train d'apporter toutes les modifications nécessaires aux systèmes et processus.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a récemment lancé un nouveau processus d'enregistrement à l'intention des membres du personnel non fonctionnaires, et évaluera son efficacité.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a mis en place un groupe de travail interorganisations pour examiner l'ensemble des

*Recommandations pertinentes**Observations*

mécanisme de collaboration entre les services d'information des organisations et les représentants permanents des États Membres pour faciliter les activités de sensibilisation dans les capitales du monde entier afin d'attirer pour les stages des jeunes issus de divers horizons académiques représentant tous les établissements d'enseignement supérieur correspondant aux critères énoncés dans le *World Guide to Higher Education*, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

recommandations et trouver des solutions adaptées en vue de renforcer la cohérence de son programme de stages.

**Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3) (JIU/REP/2018/2)**

Aucune recommandation adressée à l'UNICEF.

**Examen de la gestion et de l'administration au sein du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – UNOPS (JIU/REP/2018/3)**

Aucune recommandation adressée à l'UNICEF.

**Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

**Recommandation 1**

Les organes délibérants devraient adopter d'ici à 2020 des mesures pour que toutes les politiques relatives aux manquements et aux actes de représailles définissent les canaux et modalités appropriés, faisant par exemple intervenir des comités de contrôle indépendants, par lesquels il est possible de formuler, aux fins d'une enquête, des allégations concernant des manquements du chef de secrétariat de l'entité et de toutes autres fonctions pour lesquelles le traitement des questions soulevées est susceptible d'occasionner un conflit d'intérêts.

**Ne dépend pas de l'autorité exclusive de l'UNICEF.**

L'UNICEF exerce une autorité limitée sur les organes délibérants.

**Recommandation 4**

D'ici à 2020, les organes délibérants des entités du système des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de veiller à ce que l'indépendance des fonctions de responsable de la déontologie, de responsable du contrôle et d'ombudsman/médiateur soit clairement définie, conformément aux recommandations figurant dans les rapports du CCI (JIU/REP/2006/2, JIU/REP/2010/3, JIU/REP/2011/7,

**Ne dépend pas de l'autorité exclusive de l'UNICEF.**

L'UNICEF exerce une autorité limitée sur les organes délibérants.

*Recommandations pertinentes**Observations*

JIU/REP/2015/6 et JIU/REP/2016/8), et à ce que ces fonctions présentent périodiquement des rapports à l'organe délibérant.

## 2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

### Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient actualiser d'ici à 2020 leurs politiques relatives à la dénonciation d'abus afin de remédier aux insuffisances et aux lacunes détectées dans les évaluations des meilleures pratiques effectuées par le CCI.

### Recommandation 5

D'ici à la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer des outils de communication détaillant à l'intention de l'ensemble du personnel, dans toutes les langues de travail de l'entité considérée, les types de manquements à signaler, les modalités et les canaux de signalement et les services chargés de recueillir les signalements, y compris les cas de harcèlement et de représailles.

### Recommandation 6

Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées permettant de protéger en amont contre les représailles les personnes qui signalent des manquements, procédures qui devraient notamment consister à réaliser une évaluation des risques et à recenser clairement les mécanismes d'appui disponibles.

### Recommandation 7

Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées de traitement des affaires de représailles, assorties de listes de contrôle et de protocoles spécifiques pour les enquêtes, les services d'appui et la communication.

### Recommandation 8

Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que, d'ici à 2020, les canaux anonymes de signalement de

### Acceptée et en cours d'application

En juin 2018, l'UNICEF a adopté une politique révisée en matière de dénonciation des abus qui comble une grande partie des lacunes identifiées et continue de la mettre en œuvre de manière efficace.

### Acceptée et en cours d'application

L'UNICEF soutient cette recommandation et a déjà pris des mesures pour y donner suite au moyen de webinaires et de supports d'information.

### Acceptée et appliquée

L'UNICEF soutient cette recommandation et met actuellement en œuvre des mesures au titre de sa politique révisée de dénonciation des abus.

### Acceptée et en cours d'application

L'UNICEF soutient cette recommandation et travaille actuellement à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées. L'UNICEF, en collaboration avec les autres bureaux de la déontologie, s'entretient régulièrement avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies, notamment au sujet de la politique de protection contre les représailles.

### Acceptée et en cours d'application

L'UNICEF soutient cette recommandation à travers sa politique actualisée de lutte contre le harcèlement. L'UNICEF tient à souligner qu'il est souvent plus

*Recommandations pertinentes*

manquements soient : a) mis au point et opérationnels ; b) disponibles dans toutes les langues de travail de l'entité ; c) accessibles à tous les membres du personnel, fournisseurs et bénéficiaires ; d) inscrits dans leurs politiques pertinentes ; et e) largement diffusés.

**Recommandation 10**

D'ici à la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que tous les superviseurs et cadres soient tenus de suivre une formation spécifique sur les politiques relatives à la dénonciation d'abus et la manière de réagir et de donner suite aux signalements de manquements et de représailles.

**Possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5)**

1. Recommandations adressées au Conseil d'administration ou à un organe délibérant

**Recommandation 2**

Les organes délibérants devraient demander aux chefs de secrétariat d'élaborer des indicateurs et des objectifs de résultats pour améliorer la prestation des services d'appui administratif, et d'afficher publiquement les résultats obtenus.

2. Recommandations adressées aux chefs de secrétariat

**Recommandation 1**

Les chefs de secrétariat, en coordination avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et en vue d'adopter une démarche cohérente à l'échelle du système, devraient, d'ici à la fin de 2020, améliorer les systèmes existants ou en mettre en place de nouveaux pour recenser de manière précise les ressources à consacrer aux services d'appui administratif, quelles que soient la source de financement ou la classification des coûts, et indiquer comment il conviendrait de définir et d'évaluer l'efficacité.

**Recommandation 4**

Pour surmonter les obstacles bureaucratiques, le Secrétaire général, en consultation avec le Président

*Observations*

difficile de prouver le bien-fondé des plaintes anonymes au niveau exigé devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF soutient cette recommandation et a mis en place des formations obligatoires de sensibilisation à la déontologie, à l'intégrité et à la fraude, comprenant notamment un volet consacré aux politiques de dénonciation des abus et de signalement des fautes/comportements répréhensibles. Les membres du personnel suivent actuellement ces formations obligatoires.

**Acceptée et en cours d'application**

Les indicateurs de performance relatifs aux stratégies opérationnelles font l'objet de contrôles réguliers par l'intermédiaire du Centre mondial de services partagés.

**Acceptée et appliquée**

En 2018, l'UNICEF a mis en œuvre un outil de planification budgétaire, qui permet de lier les résultats aux ressources consacrées au renforcement de la gestion axée sur les résultats au sein de l'organisation.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a fourni des ressources à l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles, chargée de



*Recommandations pertinentes**Observations*

du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, devrait lancer, d'ici à la fin de 2020, la mise à l'essai d'un modèle de fonctionnement dans le cadre duquel une seule entité fournirait des services d'hébergement aux autres.

définir des stratégies et des directives en vue de la création d'un modèle de services d'appui à l'échelle des pays. L'UNICEF démarrera ensuite la phase de pilotage de cette initiative.

**Recommandation 5**

Le Secrétaire général devrait créer, d'ici à septembre 2019, un groupe restreint de chefs de secrétariat, comprenant notamment ceux du FNUAP, du HCR, du PAM, du PNUD et de l'UNICEF, qui aurait pour tâche de formuler une proposition de regroupement des dispositifs d'appui administratif au niveau des pays, conformément aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a fourni des ressources à l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles, chargée de définir des stratégies et des directives en vue de la création d'un modèle de services d'appui à l'échelle des pays.

**Recommandation 6**

Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable devrait recentrer les activités mises en commun des équipes de pays des Nations Unies sur un nombre plus limité de domaines d'action, tels que les locaux communs, les services de gestion des installations et les achats. Toutes les équipes de pays devraient être tenues, d'ici à la fin de 2020, de présenter une analyse de viabilité sur les locaux communs. Elles devraient également être tenues d'établir des accords et des contrats de services communs à long terme d'ici à la fin de 2020.

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a fourni des ressources à l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles, chargée de définir des stratégies et des directives en vue d'atteindre la cible de 50 % de locaux communs d'ici fin 2021. L'UNICEF est préoccupé par l'objectif ambitieux de 100 % assigné aux bureaux de pays, en raison de la lourde charge financière que cela représente pour les organismes concernés.

**Recommandation 7**

Le Secrétaire général, en collaboration avec d'autres chefs de secrétariat d'entités qui exécutent des programmes sur le terrain, devrait, d'ici à la fin de 2020, élaborer une proposition visant expressément à définir la façon de faire de la reconnaissance mutuelle un vecteur du regroupement des capacités, de manière à réduire les doubles emplois et à rationaliser la présence physique de l'Organisation.

**Acceptée et appliquée**

L'UNICEF a signé le document relatif à la reconnaissance mutuelle.

**Recommandation 10**

Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des entités qui assurent le fonctionnement de centres multifonctionnels de services partagés à l'échelle mondiale ou envisagent d'en créer un (la FAO, le HCR, l'OMS, le PNUD, le Secrétariat, l'UNICEF et l'UNOPS), celui du PAM et les autres chefs de secrétariat qui sont désireux de participer devraient, d'ici à la fin de 2019, constituer un conseil des

**Acceptée et en cours d'application**

L'UNICEF a fourni des ressources à l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles, chargée de définir des stratégies et des directives à l'intention de la coalition des centres mondiaux de services partagés.

*Recommandations pertinentes*

*Observations*

---

services partagés qui aurait pour mission d'élaborer une étude de viabilité sur des services partagés mondiaux et d'assurer leur conception opérationnelle.

---

## Annexe II

### Récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations adressées à l'UNICEF par le Corps commun d'inspection avant 2018

| <i>Référence du rapport du CCI</i>  | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>   | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|---|--|----------------------|------------------------------------|
| <p><a href="#">JIU/REP/2010/8</a></p> <p>Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les organisations du système des Nations Unies</p> | <p>10) Les chefs de secrétariat des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies devraient systématiquement évaluer de façon périodique les résultats des programmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et inclure notamment dans leurs rapports sur les résultats obtenus une analyse coûts-avantages des programmes en question.</p>  | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
| <p><a href="#">JIU/REP/2011/1</a></p> <p>Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies</p>  | <p>2) Les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient adopter des normes de santé et de sécurité au travail appropriées.</p>   | Organe délibérant    | Acceptée et en cours d'application |
| <p><a href="#">JIU/REP/2012/2</a></p> <p>Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies</p>   | <p>4) Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient [...] concevoir et mettre en œuvre un module de gestion des absences.</p>   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <p><a href="#">JIU/REP/2013/2</a></p> <p>Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies</p>   | <p>1) Ils devraient garantir la stricte application de ces principes, procédures et règles à tout document considéré comme un dossier de l'organisation ou de l'entité.</p>  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
|   | <p>2) Il incombe au Secrétaire général et à chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport, de même qu'aux hauts responsables, de veiller à ce que tous les départements, les bureaux et les autres entités relevant de leur responsabilité, mettent en place les composantes essentielles de programmes de gestion des dossiers et les appliquent à tous les dossiers qu'ils sont chargés de gérer.</p> | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
|   | <p>3) Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient veiller</p>  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours               |

| <i>Référence du rapport du CCI</i>   | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>   | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|--|--|----------------------|------------------------------------|
|  | à ce que le temps et le volume de ressources nécessaires soient consacrés à l'institutionnalisation de programmes de formation à la gestion des dossiers et des archives.  |                      | d'application                      |
|  | 4) Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient faire en sorte que les systèmes d'information qui saisissent, créent ou gèrent les dossiers électroniques soient conformes aux normes internationales d'archivage et de préservation des dossiers et archives numériques. | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2013/4</a><br>Examen de la gestion des partenaires d'exécution au sein des organismes des Nations Unies  | 8) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient instituer, à l'intention du personnel collaborant avec les partenaires d'exécution (en particulier le personnel des bureaux de pays), une formation de sensibilisation à la fraude et de prévention, en mettant l'accent sur les irrégularités liées aux rapports avec des tiers.     | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|  | 10) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient examiner les capacités de leurs systèmes automatisés existants, tels que les progiciels de gestion intégrés et autres systèmes de suivi par base de données, afin de pouvoir appuyer la gestion des partenaires d'exécution et regrouper les données pertinentes dans ces systèmes.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
| <a href="#">JIU/NOTE/2014/1</a><br>Emploi des retraités et des personnels ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite au sein des organismes des Nations Unies | 2) Les chefs de secrétariat devraient mettre en place des mécanismes efficaces de mise à profit des connaissances et de l'expérience du personnel devant partir en retraite ou en cas de réembauche de personnels retraités.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2014/1</a><br>Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des  | 5) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient engager un dialogue avec leurs donateurs respectifs pour convenir d'obligations communes en matière d'établissement de rapports.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |

| <i>Référence du rapport du CCI</i> | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i> | <i>Adressée à</i> | <i>État d'avancement</i> |
|------------------------------------|--|-------------------|--------------------------|
|------------------------------------|--|-------------------|--------------------------|

## Nations Unies

|  |   |                      |                                    |
|--|---|----------------------|------------------------------------|
| <a href="#">JIU/REP/2014/8</a><br>Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies         | 12) Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, à titre prioritaire, garantir et formaliser l'accès des non-fonctionnaires (y compris les Volontaires des Nations Unies) à la médiation, au Bureau de la déontologie, au Bureau de l'Ombudsman et à d'autres mécanismes informels de résolution de conflits, et veiller à ce que les non-fonctionnaires puissent avoir recours aux politiques de prévention du harcèlement et de dénonciation. | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
| <a href="#">JIU/REP/2014/9</a><br>Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies  | 2) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient inclure dans leur rapport annuel sur les contrôles internes une déclaration émanant des personnes ayant compétence en matière d'achats et de gestion des marchés certifiant que l'exécution des marchés s'est effectuée en pleine conformité avec les politiques, procédures et règles de l'organisme concerné.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2015/5</a><br>Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies | 1) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient soumettre aux organes directeurs de ceux-ci une stratégie de lutte contre les changements climatiques à long terme, applicable à l'échelle du système et conforme aux résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|  | 3) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies dont les domaines d'activité présentent des liens évidents avec la question des changements climatiques devraient élaborer et adopter une méthode commune pour définir les critères visant à garantir la traçabilité du financement des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|  | 4) Les chefs de secrétariat des organismes membres du CCS devraient promouvoir [...] l'élaboration d'un cadre commun d'échange d'informations permettant de mesurer et de suivre les activités et les ressources que le système des Nations Unies consacre à la lutte contre les changements climatiques.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |

| <i>Référence du rapport du CCI</i>   | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>  | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|--|---|----------------------|------------------------------------|
| JIU/REP/2016/2<br>Planification de la relève dans les organismes des Nations Unies                       | 3) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient [...] faire en sorte que leur organisme dispose d'un processus efficace de planification de la relève, et faire rapport sur les progrès réalisés à leurs organes délibérants ou directeurs.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| JIU/REP/2016/4<br>Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies | 5) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, effectuer une évaluation exhaustive du risque de fraude.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
|  | 6) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des plans d'action exhaustifs tenant compte de leurs caractéristiques et besoins en vue de la mise en œuvre de leur politique de lutte contre la fraude.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|  | 7) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient entreprendre un examen du dispositif de contrôle interne de leur organisme pour faire en sorte que des mesures antifraude proportionnelles au risque soient effectivement en place et que les risques de fraude recensés dans les évaluations soient dûment pris en compte. | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|  | 8) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que ces documents contiennent une évaluation de l'adéquation des mesures de lutte contre la fraude appliquées à tous les niveaux de leur organisme.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
|  | 10) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que des capacités proportionnelles de prévention et de détection des fraudes fassent partie intégrante des fonctionnalités des systèmes automatisés.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |

| <i>Référence du rapport du CCI</i>   | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>   | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|--|--|----------------------|------------------------------------|
| <a href="#">JIU/REP/2016/6</a><br>Métaévaluation et synthèse des évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement                  | 4) Le Secrétaire général devrait [...] inviter les autres organismes des Nations Unies à mieux coordonner les activités d'évaluation au niveau des pays.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2016/7</a><br>Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement : conclusions finales | 4) Les organes directeurs du système des Nations Unies devraient demander aux organisations de coordonner la planification et l'exécution des activités de renforcement des capacités des PEID en consultation étroite avec ces pays et tous les partenaires de développement.   | Organe délibérant    | Acceptée et en cours d'application |
|  | 7) Les organes délibérants et les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient s'assurer [...] que la spécificité des PEID soit expressément prise en compte dans la définition des éléments des cadres de suivi et de responsabilisation.   | Organe délibérant    | Acceptée et en cours d'application |
|  | 8) Les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient coordonner leurs efforts pour concevoir des cadres et des outils de suivi et de responsabilisation adaptés à la capacité des PEID à surveiller la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des autres mandats mondiaux liés au développement durable, et à en rendre compte. | Organe délibérant    | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2016/8</a><br>État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies  | 9) Les organes directeurs du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les conditions nécessaires à des comités de contrôle efficaces, indépendants et spécialisés soient réunies.  | Organe délibérant    | Acceptée et en cours d'application |
|  | 2) Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient associer les comités de contrôle et se concerter avec les organes directeurs au moment du recrutement des responsables de l'audit et du contrôle interne, et de la cessation de leurs fonctions.  | Chefs de secrétariat | En cours d'examen                  |
|  | 5) Les chefs de secrétariat du système des Nations Unies devraient veiller à ce que leurs services d'audit interne disposent de ressources financières et humaines suffisantes   | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |

| <i>Référence du rapport du CCI</i>   | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>  | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|--|---|----------------------|------------------------------------|
|  | pour développer l'utilisation des techniques d'audit informatisées.   |                      |                                    |
|  | 6) Les chefs de secrétariat du système des Nations Unies [...] devraient allouer aux services d'audit interne les ressources financières et humaines voulues pour garantir une couverture suffisante des domaines à haut risque et un respect des cycles d'audit prévus.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2016/10</a>  | 1) Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des politiques de gestion des savoirs et connaissances alignées sur le mandat, les buts et les objectifs de leurs organisations respectives, d'ici à la fin de 2018.  | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies  | 3) Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient prendre des mesures progressives pour intégrer les compétences en gestion des connaissances et les capacités de partage des connaissances dans les systèmes d'évaluation et de notation des fonctionnaires, les programmes de travail annuels, les définitions d'emploi et les compétences fondamentales de leurs organismes respectifs, d'ici à la fin de 2020. | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
|  | 4) Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient [...] établir des règles et des procédures permettant de pérenniser et de transférer les savoirs et connaissances des fonctionnaires sur le départ, sur le point de partir à la retraite ou affectés à un autre poste.   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/NOTE/2017/1</a>  | 1) Afin de promouvoir la collaboration en matière de gestion axée sur les résultats et la poursuite des pratiques de gestion axée sur les résultats au sein des organismes des Nations Unies, les chefs de secrétariat sont invités à approuver le modèle à fort impact et à l'appliquer au sein de leur organisation, en tenant compte des progrès déjà accomplis et des particularités de leur organisation.  | Chefs de secrétariat | En cours d'examen                  |
| La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies : modèle à fort impact de gestion axée sur les résultats – Cadre de référence, stades de développement | 2) Afin de stimuler la collaboration interorganisations quant à l'utilisation,  | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |



| <i>Référence du rapport du CCI</i>  | <i>Numéro et synthèse de la recommandation</i>  | <i>Adressée à</i>    | <i>État d'avancement</i>           |
|---|---|----------------------|------------------------------------|
| et résultats  | l'adaptation ou le développement du modèle à fort impact dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, les chefs de secrétariat sont invités à monter une équipe spéciale interinstitutions ou un dispositif provisoire, en s'appuyant sur les dispositions interinstitutions formelles ou informelles en vigueur, selon les besoins.   |                      |                                    |
| <a href="#">JIU/REP/2017/2</a><br>Évaluation des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs   | 4) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient se concerter avec les donateurs pour déterminer les éléments clefs de leurs évaluations et [...] envisager de prendre ces éléments en considération dans leurs <u>évaluations des risques et leurs plans de travail.</u>   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |
| <a href="#">JIU/REP/2017/3</a><br>Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation | 4) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que d'ici à 2019 des mesures efficaces soient prises pour assurer et suivre la bonne mise en œuvre de politiques d'achat anticipé, y compris par l'incorporation de règles de planification anticipée et d'indicateurs clefs de performance régulièrement mesurés dans les politiques en matière de voyages<br>6) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient encourager l'utilisation d'outils de réservation en ligne des voyages en avion, actualiser leurs politiques en matière de voyages en y incluant des directives d'exploitation optimale de ces outils, et envisager d'intégrer ceux-ci dans leurs systèmes existants d'ici à 2020. | Chefs de secrétariat | Acceptée et appliquée              |
|   |   | Chefs de secrétariat | Acceptée et en cours d'application |